

SAISON 2023/2024

Challenge Niveau B

Jeu à X





FEUILLES DE PRESENCE ET COMPTE RENDU DE PLATEAU

Règlements :

<https://api.liguesudpaca.ffr.fr/wp-content/uploads/2023/09/organisation-de-la-pratique-m14-m15f-2023-2024.pdf>

<https://api.liguesudpaca.ffr.fr/wp-content/uploads/2023/09/12-m14-23-24-jeu-a-x.pdf>

Boite à outils des clubs et éducateurs :

<https://liguesudpaca.ffr.fr/s-engager/jouer-en-ecole-de-rugby/presentation-generale>

<https://formation.ffr.fr/index.php/categorie/ecole-de-rugby>

Documents Tournois :

Compte rendu de tournoi : <https://api.liguesudpaca.ffr.fr/wp-content/uploads/2023/09/rapport-representant-departemental-edr-25-09-23-1.pdf>

Feuille de participation : <https://api.liguesudpaca.ffr.fr/wp-content/uploads/2023/06/feuille-de-presence-tournois-edr-jeu-a-xv-2.pdf>

Feuille de régulation: <https://api.liguesudpaca.ffr.fr/wp-content/uploads/2023/06/feuille-de-regulation-tournoi-edr-jeu-a-x-3.pdf>

Annuaire

<https://liguesudpaca.ffr.fr/s-engager/jouer-en-ecole-de-rugby/annuaire-ecoles-de-rugby-ligue>

Ces documents seront envoyés par les responsables de plateaux directement et correctement remplis à mot.avignon@ffr.fr dès le lundi matin qui suit le plateau

CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES EQUIPES EN COMPETITION A X :

La compétition à X est ouverte à toutes les équipes de clubs M14 garçons (joueurs licenciés FFR et nés en 2010 et 2011) et aux équipes mixtes (joueuses nées en 2009/2010 et 2011).

Pour permettre que chaque club puisse évoluer selon ses effectifs, la FFR au travers de la Commission Nationale des EDR souhaite que chaque ligue propose 2 pratiques pour le Challenge Fédéral : jeu à X ou jeu à XV.

(cf chapitre 7)

Il convient de prévoir la possibilité pour chaque club de passer de l'une à l'autre des pratiques au cours de la saison. L'objectif est de s'adapter aux effectifs fluctuants des clubs au cours de la saison et ainsi limiter les rassemblements. La ligue jouera un rôle de conseil pour l'engagement sur l'une et/ou l'autre des CF et l'éventuel passage de l'une à l'autre.

Une équipe peut être composée au maximum de 20 joueurs + 3 encadrants et respecter les conditions d'engagements des équipes en compétition à X et de pratique à X.

Une association affiliée à la F.F.R ne pourra engager une équipe en compétition moins de 14 ans à X ou moins de 15 Féminines à X, que si elle remplit les conditions définies ci-après :

Educateurs-accompagnant :

- Disposer d'au moins éducateur répondant à l'une des conditions alternatives suivantes :
 - Être titulaire soit d'un Brevet Fédéral d'Entraîneur Jeune, soit d'un Brevet Fédéral Développement, soit d'un Brevet Fédéral perfectionnement, soit d'un Certificat de qualification professionnelle « Moniteur de Rugby à XV » soit d'un Certificat de qualification Professionnelle « Technicien Sportif de Rugby à XV »
- Être en cours de formation en vue de l'obtention de l'un des brevets ou certificats ci-dessus.
- Chaque éducateur devra obligatoirement participer à l'Atelier de Sensibilisation aux Règles du jeu (ASR) répondant par la même à l'action Rugby #bienjoué (jouer en sécurité).

Joueurs(ses) de devant

- Disposer d'au moins 8 joueurs(ses) titulaires du passeport « joueur(se) de devant »

Joueurs(ses)/arbitres

- Disposer d'au moins 4 joueurs(ses) titulaires du passeport « Arbitrage » ou en cours de formation (liste déposée avant le 30/09 auprès du CD)

A défaut de remplir l'ensemble des conditions susvisées, l'équipe concernée jouera ses matchs à effectif incomplet dans le respect des conditions fixées ci-après.

Pour y parvenir, plusieurs associations peuvent se regrouper dans le cadre d'un « rassemblement », afin d'engager une équipe commune en compétition moins de 14 ans à X.

CONDITIONS POUR PRATIQUER A X :

Toute équipe engagée dans la pratique à X, ne pourra effectivement pratiquer le jeu à X que si elle remplit, au jour de la manifestation considérée, les conditions définies ci-après :

Educateurs

- Présence d'**au moins 1 éducateur** répondant à l'une des conditions alternatives listées dans la partie « Educateurs-accompagnant » du 1 ci-dessus

Joueurs(ses) de devant

- Présence d'**au moins 6 joueurs(ses) titulaires du passeport « joueurs(ses) de devant »**

Joueurs(ses)/arbitres

- Présence d'**au moins joueurs(ses) titulaires du passeport « arbitrage »** avec leur éducateur accompagnant en arbitrage présent sur le terrain ou en cours de formation (liste déposée avant le 30/09 auprès du CD)

OU

- Présence d'un **arbitre en cours de formation (A.C.F.)** mineur, désigné par le Direction Régionale de l'Arbitrage et d'un joueur titulaire du passeport « Arbitrage ».
Présence en outre d'un référent en arbitrage (**désigné par le Commission Régionale de l'Arbitrage**) pour les accompagner sur le terrain

CAS DE MANQUEMENT :

Absence d'éducateur(s) accompagnant(s)

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point.

L'un des éducateurs accompagnant présents sur le plateau devra assurer ce rôle sur le match. Aucun éducateur accompagnant présent sur le plateau entraînera le déroulement des matchs en jeu à X avec le remplacement de la mêlée pédagogique par le Coup Franc

L'une des deux équipes n'est pas accompagnée par un éducateur formé ou en formation fédérale

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point et le match se déroule en jeu à X avec des mêlées « pédagogiques » réalisées en toute sécurité sinon la mêlée sera remplacée par un Coup Franc.

L'une des équipes présente moins de 2 joueurs(ses) titulaires du passeport « arbitrage » ou en cours de formation (liste déposée avant le 30/09 auprès du CD)

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point.

L'arbitrage sera assuré par 1 joueur(se)/arbitre restant avec son éducateur ou si aucun joueur(se)/arbitre c'est l'éducateur qui arbitrera seul.

Le match se déroule en jeu à X avec des mêlées « pédagogiques » réalisées en toute sécurité sinon la mêlée sera remplacée par un Coup Franc.

L'une des équipes présente moins de 6 joueurs titulaires du passeport « joueur(se) de devant »

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point

2 possibilités :

- 1 des équipes présentes accepte de prêter des joueurs(ses) « joueur(ses) de devant » à l'équipe incomplète afin de jouer à X contre X avec des mêlées « pédagogiques » (dans le respect des temps de jeu)
- L'équipe ne présente que 5 joueurs titulaires du passeport de devant : on joue à X contre X avec des mêlées « pédagogiques » à 5 contre 5.
- L'équipe présente moins de 5 joueurs titulaires du passeport de devant : le match se joue en effectif incomplet (en équilibre numérique) :
 - À 9 contre 9 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)
 - À 8 contre 8 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)
 - À 7 contre 7 avec 3 joueurs de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)

Lorsqu'une équipe ne présente plus que 6 joueurs sur le terrain, (si impossibilité pour l'équipe adverse de prêter des joueurs) le match est arrêté (cas réglementaire d'arrêt de match).

La diminution du nombre de joueur en mêlée n'entraîne pas forcément la mise en place du coup pied franc en lieu et place de la mêlée si les joueurs y participant sont titulaire du passeport « joueur(ses) de devant ».

En dessous de 3 joueurs titulaires du passeport joueur de devant, les mêlées sont remplacées par des Coups Francs. Pas de mêlées simulées.

L'une des équipes présente moins de 10 joueurs

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point.

2 possibilités :

- 1 des équipes présentes accepte de prêter des joueurs(ses) à l'équipe incomplète afin de jouer à X contre X avec des mêlées « pédagogiques » (dans le respect des temps de jeu)
- Le match se joue en effectif incomplet (en équilibre numérique)
- À 9 contre 9 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)
- À 8 contre 8 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)
- À 7 contre 7 avec 3 joueurs de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)

Lorsqu'une équipe ne présente plus que 6 joueurs sur le terrain, (si impossibilité pour l'équipe adverse de prêter des joueurs) le match est arrêté (cas réglementaire d'arrêt de match).

La diminution du nombre de joueur en mêlée n'entraîne pas forcément la mise en place du coup pied franc en lieu et place de la mêlée si les joueurs y participant sont titulaire du passeport « joueur(ses) de



devant ».

En cours de match, l'une des équipes se retrouve à moins de 10 joueurs

2 possibilités :

- 1 des équipes présentes accepte de prêter des joueurs(ses) à l'équipe incomplète afin de jouer à X contre X avec des mêlées « pédagogiques » (dans le respect des temps de jeu)
- Le match se joue en effectif incomplet (en équilibre numérique) :
 - À 9 contre 9 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)
 - À 8 contre 8 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)
 - À 7 contre 7 avec 3 joueurs de moins en mêlée formation d'une première ligne de 3 joueurs(ses)

Lorsqu'une équipe ne présente plus que 6 joueurs sur le terrain, le match est arrêté (cas réglementaire d'arrêt de match).

La diminution du nombre de joueur en mêlée n'entraîne pas forcément la mise en place du coup pied franc en lieu et place de la mêlée si les joueurs y participant sont titulaire du passeport « joueur(ses) de devant ».

En cours de match, l'une des équipes a un joueur exclu temporairement ou définitivement

- L'équipe concernée fait entrer sur le terrain un joueur remplaçant afin de rétablir l'égalité numérique.
- Si le joueur exclu joue à un poste de devant, il sera remplacé par un joueur titulaire du passeport joueur de devant.
- En cas de carence de joueur de devant suite à l'exclusion :
 - Exclusion temporaire : les mêlées pédagogiques se joueront à 3 contre 3 en attendant la rentrée du joueur exclu.
- Exclusion définitive : les mêlées pédagogiques se joueront à 3 contre 3 jusqu'à la fin du match.



ORGANISATION SPORTIVE DES PLATEAUX

Tout le monde se rencontre

CLUBS ET RASSEMBLEMENTS PARTICIPANTS

GROUPE B1

- ✓ RAS RUGBY OLYMPIQUE PLANAIS/SENAS
- ✓ RAS COP 84 : STADE UNION CAVAILLONNAIS (5235R) / ET SP ST SATURNIN LES AVIGNON (5271E) / R C PERNOIS (5599L) / ASSOCIATION SPORTIVE APT VALLEE DU CALAVON (7144R)
- ✓ RC LE BEAUSSET/ RC PAYS SIX FOURNAIS
- ✓ MARTIGUES RC (7799Y)
- ✓ RAS ALPHA PROVENCE SPORTS – GARDANNE RC
- ✓ CLUB OLYMPIQUE SISTERONNAIS (5267A)
- ✓ RUGBY CLUB DU PAYS BRIANCONNAIS (4013M)
- ✓ TARASCON ARLES OVALIVE

GROUPE B2

- ✓ LA ROQUE OVALIE XV (7201A)
- ✓ RC ORANGE (6776R)
- ✓ RC GIGNAC LA NERTHE MARIGNANE (7985S)
- ✓ RAS BRIGNOLES PROVENCE XV (4944Z) /RUGBY CLUB DU VAL D ISSOLE (6220L)
- ✓ RC DE LA VALLEE DU GAPEAU (4981P)
- ✓ XV DU COUDON (4993C)
- ✓ RAS MARSEILLE GARLABAN M14 : RC AUBAGNAIS (5225E) / MARSEILLE RUGBY MEDITERRANEE (7496H)
- ✓ US MOURILLON (6665V)
- ✓ RC TOULONNAIS (4985U)
- ✓ RC MARSEILLAIS
- ✓ TERRE DE PROVENCE XV

Niveau B1

SAMEDI 1^{er} JUIN

SISTERON	CO SISTERONNAIS 2	RC PAYS BRIANÇONNAIS
	MARTIGUES RC	ALPHA PROVENCE SPORTS

AUC RUGBY	AUC RUGBY	RC LE BEAUSSET/ RC PAYS SIX FOURNAIS
	TAO (OVALIVE)	RASS MONACO - MENTON
	ROP/SENAS	

Samedi 15 JUIN

MARTIGUES RC	MARTIGUES RC	AUC RUGBY
	ALPHA PROVENCE SPORTS	RC PAYS BRIANÇONNAIS
	RC LE BEAUSSET/ RC PAYS SIX FOURNAIS	CO SISTERON
	RASS MONACO – MENTON	

Niveau B2

SAMEDI 1^{er} JUIN

RCHCC	RCHCC	LA ROQUE OVALIE XV
	RC TOULON 3	RAS BRIGNOLES/RCVI
	RC ORANGE	COP 84
RUGBY CLUB MARSEILLAIS	RUGBY CLUB MARSEILLAIS	BOLLENE
	MARSEILLE GARLABAN 3	MONTEUX
	GIGNAC RUGBY CLUB	

SAMEDI 15 JUIN

MARSEILLE GARLABAN	RCHCC	LA ROQUE OVALIE XV
	RC TOULON 3	RAS BRIGNOLES/RCVI
	RC ORANGE	COP 84
	RUGBY CLUB MARSEILLAIS	BOLLENE
	MARSEILLE GARLABAN 3	MONTEUX
	GIGNAC RUGBY CLUB	